



Dossier n°: PU/2024/087

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est Monsieur COLLOT Pascal, domicilié rue Saint-Antoine 37A à 6230 Pont-à-Celles.

Le terrain concerné est situé rue Saint-Antoine 37A à 6230 Pont-à-Celles et est cadastré Pont-à-Celles (1) section A n° 843K2 et n° 843G2.

Le projet consiste en la régularisation des façades d'une habitation.

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme zone 'A3. Aire des constructions en ordre ouvert semi-continu' sur les points suivants :

- Façades : mise en œuvre d'une brique nuancée :
- <u>Façades</u>: toutes les maçonneries ne sont pas traitées, pour l'ensemble des façades du volume secondaire, avec le même matériau dominant ;
- Toiture : la pente de toiture à versants est inférieure à 25° et n'est pas plate ;
- Clôtures : mur de clôture en blocs de béton apparents.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **24 février 2025** au **10 mars 2025** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : le 19/02/2025

A Pont-à-Celles, le 7 février 2025

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS

Communale & Oont-A-

Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN